

Actus de la FDE SNESUP-FSU

Lettre du Collectif FDE restreint du SNESUP-FSU

Geneviève Allain, Thierry Astruc, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Sabine Evrard, Marie-France Le Marec, Pierre Sémidor, Marie-France Carnus, Michèle Artaud, Konstanze Lueken et avec la collaboration de Claire Pontais du SNEP-FSU



Pour nous contacter : fde-restreint@snesup.fr et LD : 01 44 79 96 18

Lettre de la formation des enseignants

Mai 2015

Echos des ÉSPÉ

L'alternance en M1 à Créteil...

C'est déjà en ligne sur le site de l'ÉSPÉ : [ici](#)

Les syndicats de la FSU dans un courrier de demande d'audience à la rectrice de Créteil soulignent les questions et limites de cette mise en place. Ils souhaitent avoir la garantie que ces personnels ne pourront pas être placés en responsabilité devant élèves, que le temps de stage sera proche du temps actuel consacré à la pratique accompagnée, pour être compatible avec une réelle formation universitaire et une préparation au concours, que des emplois nouveaux et nombreux

de PEMF seront ouverts pour assurer correctement l'accueil de ces alternants...

Après les enseignements, c'est aux murs que le ministère et les universités s'attaquent. Amiens, Nice, Nantes, même politique bâtiminaire : on ferme des espaces de formation, on supprime des salles de formation... Derrière ces choix : une volonté de réduire encore les coûts de la formation des enseignants : moins d'espace, moins d'étudiants, moins d'enseignants...

(la suite dans FDM juin 2015).

Parcours adaptés : énoncer les difficultés ne suffit pas, l'urgence est de trouver des solutions !

Le *Projet de rapport intermédiaire*: "Améliorer le dispositif de formation: propositions sur les parcours adaptés" proposé par D. Filâtre au nom du Comité national de suivi de la formation des enseignants est, comme à accoutumée, pétri de bonnes intentions, de bons sentiments et d'acquiescements variés. Mais surtout, et de manière tout aussi habituelle, il se garde bien d'aborder toute question "d'opérationnalisation". Son propos est très général mais surtout extrêmement formel et jamais fonctionnel, c'est-à-dire un point de vue qui examinerait par exemple les conditions et les contraintes créées par la réforme pour former des professionnels. Or les choses empirent à cause de conditions et de contraintes précisément engendrées par la réforme, ce qui ne permet plus de combattre certaines autres contraintes, notamment celles imposées par le terrain

En définitive, le rapport insiste beaucoup sur les difficultés – mot dont la fréquence d'usage donne l'impression qu'il s'agit de les énoncer pour en conjurer les effets –, et sur les principes énoncés sans arrêt, pour ceci et cela, mais sans jamais de hiérarchisation ! Une certitude donc, rien sur les dispositifs concrets – nous avons parlé d'ateliers encadrés, etc. – ni des moyens – sauf à dire que "certains membres du comité" disent qu'il en faut !

Sur l'objet même du rapport. L'adaptation des parcours adaptés, c'est exclusivement l'adaptation à l'emploi futur – c'est bien le moins – et donc de savoir comment faire rentrer les impétrant-es dans la grille du référentiel, leur faire acquérir des "compétences professionnelles" (pareillement la fréquence d'usage du terme "compétences" relève de la pensée magique, comme si en parler et y insister les faisaient exister et devenir opératoires !). On pense qu'on va constituer des "compétences professionnelles" à partir de bouts de choses disparates

sans qu'il y ait une instance qui assure ou du moins qui contribue à assurer la synthèse de ces différents aspects autour des gestes professionnels : laisser ce travail à la charge des étudiants est indigne d'une formation, le laisser à la charge du terrain l'est tout autant aujourd'hui compte tenu de l'état de la profession de professeur, et penser que tout va être réglé par un "outil d'accompagnement" est pitoyable... Au fait, cet outil, il est où ?

En termes de contenus, les parcours adaptés demeurent du bricolage institutionnel puisqu'ils "doivent être construits – en fonction des cursus de formation antérieurs – à partir de trois sources [sic!] possibles", à savoir: 1/ les enseignements au sein de l'offre formation MEEF ; 2/ les dispositifs de formation liée à l'alternance et 3/ les enseignements d'approfondissement à partir d'une offre de formation ÉSPÉ ou du PAF revu... Pour ce qui est de la mise en place de ces parcours, dévolution est faite aux acteurs locaux de régler la question, sachant que "le stage en alternance [est] une condition de la réussite des parcours adaptés". Mais sans attribution de moyens supplémentaires nécessaires pour faire des groupes supplémentaires – sans dotation supplémentaire et à la discrétion des établissements bien sûr –, ou encore pour davantage accompagner certain-es, etc., ce qui est proposé semble totalement ignorer les conditions et contraintes didactiques de base.

Ajoutons pour finir que rien de solide n'est pensé pour les étudiants qui échouent au concours en fin de M1 et qu'aucune réflexion n'est menée sur le lien entre la place du concours et la cacophonie observée en M2 et a fortiori, aucune solution n'est proposée pour régler ce nœud...

Organisation des soutenances M2 Fonctionnaires Stagiaires

Beaucoup de camarades et de collègues nous ont fait part de difficultés dans l'organisation des soutenances de mémoires liées au fait que le rectorat impose que ces soutenances aient lieu en dehors des jours où les professeurs stagiaires sont devant les élèves - ce qu'il a le droit de faire compte tenu des textes régissant les autorisations d'absences (Circulaires du MEN n° 75-238 et 75-U-065 du 9 juillet 1975 ; n°2002-168 du 02 août 2002 relative aux autorisations d'absence de droit et facultatives

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020829/MENA0201858C.htm>).

Attention cependant : "facultatif" (plus généralement dit : "en fonction des nécessités de service") ne veut pas dire que l'attribution de ces autorisations d'absence doit dépendre de l'humeur du responsable ou de critères financiers ou autres !

Petit panorama des situations dans les académies (non-exhaustif)

Lille-Nord-de-France : le rectorat a imposé que les soutenances de mémoire (M2 stagiaires) aient lieu uniquement sur les jours où ceux-ci ne sont pas devant des élèves – ce qui limite à deux jours par semaine. Les contraintes de calendriers imposent que toutes les soutenances aient lieu les deux dernières semaines de mai. Ainsi, un collègue qui intervient en M2 premier et second degrés peut avoir jusqu'à douze soutenances par jour et sur trois sites différents...

Créteil : Les soutenances sont en effet calées en dehors des jours de présence des stagiaires devant élèves.

Nice : les jurys sont composés des deux tuteurs (établissement et universitaire) et d'un autre membre de l'équipe pédagogique (ÉSPÉ ou UFR donc). Les soutenances sont placées sur les jours où tout le monde était libre, pendant la première semaine de juin.

Paris : situations variées : les soutenances sont placées soit en-dehors des jours devant élèves pendant les jours habituels de formation à l'ÉSPÉ, soit pendant les jours devant élèves (en attente des autorisations d'absence du Rectorat, essentiellement pour le 1^{er} degré) ou encore les soirs après 18h, le samedi matin et le samedi après-midi.

Un autre problème: la constitution des jurys, acrobatique quand il s'agit de faire venir les IMF tuteurs - du fait de leurs emplois du temps - elle se révèle très difficile voire impossible pour les stagiaires du 2nd degré de Paris en poste à Créteil et à Versailles (plus de la moitié de nos effectifs, et ce n'est évidemment pas là le seul problème que pose cette situation spécifique) : leurs tuteurs "terrain" ne peuvent/veulent pas se déplacer.

Une certitude finalement : des conditions de travail "hors normes" pour les formateurs. Une question à se poser collectivement : Jusqu'à quand va-t-on accepter cette situation exceptionnelle qui semble devenir petit à petit la norme ?

Vie du collectif : Afin que les collègues qui le souhaitent puissent rester sur leur établissement pour le vote du CNESER (28 mai), la réunion du collectif FDE élargi initialement prévue le 28 mai est **reportée au 18 juin 2015**.

Élections CNESER - 28 mai 2015

*Pour améliorer, élargir et promouvoir
le service public, je vote SNESUP-FSU !*

